

e. L'enregistrement de la naissance

MODULE 7

Pendant votre séjour à l'hôpital, vous aurez un formulaire à remplir pour enregistrer la naissance de votre enfant. On vous remettra aussi un formulaire à remplir afin d'obtenir un numéro d'Assurance-maladie pour votre bébé.

Après avoir rempli les formulaires, vous pouvez les remettre à l'unité de maternité de l'hôpital. Le certificat de naissance de votre bébé ainsi que sa carte d'Assurance-maladie vous seront acheminés par la poste.

Pour toute question au sujet du certificat de naissance ou du numéro d'Assurance-maladie de votre bébé, veuillez communiquer avec votre centre local de Services Nouveau-Brunswick ou téléphoner au 1-888-762-8600.